



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.056

Mise en ligne le 05/06/2024

OBJET Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°14, situé 1 rue Gédalge à Chessy conclu avec Madame [REDACTED]

Le maire de la commune de Chessy,

Visas Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant La disponibilité de l'emplacement n° 14 situé au parking, 1 rue Gédalge à Chessy et la demande d'emplacement formulée par Madame MINOS Séverine ;

Décide **Article 1^{er}**
De louer à [REDACTED] dans le cadre d'un contrat de location, l'emplacement de stationnement n°14 situé dans le parking au 1 rue Gédalge. Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à 35.00€ TTC par emplacement.

Article 3
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 27 mai 2024.

Article 4
La recette est imputée au budget de la Commune.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 27 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240527-DEC_2024_056-CC
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Registre des décisions du maire - 2023

Décision du maire n° 2024.056

Notifié le

Le maire,

Olivier BOURJOT

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télécours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240527-DEC_2024_056-CC
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Registre des décisions du maire - 2023